



BIBLIOTHÈQUE SONORE
« MARIE-FRANCE »
des Alpes de Haute Provence

B. P 421
04104 MANOSQUE
Tel : 04 92 87 85 32
Courriel :
jacto@azur-multimedia.fr

Permanence : mardi 14 h - 17 h
12, Place des Marchands
MANOSQUE

Charte QUALITE

des enregistrements

de livres sonores

Les livres proposés par notre Bibliothèque Sonore se doivent d'être de QUALITE pour soutenir la comparaison avec les œuvres enregistrées par des professionnels, même si les conditions techniques dans lesquelles nous travaillons ne sont pas comparables. Certains audio-lecteurs n'hésitent pas à acheter ces livres du commerce pour les titres offerts (en fait très peu nombreux jusqu'à présent) et pour le réel confort d'écoute.

Pour les nouveaux enregistrements, les Donneurs de Voix (DDV) se doivent donc de produire un travail de haute qualité, en appliquant la Charte de référence ci-après:

1/ DISPOSITIONS TECHNIQUES

Normes d'enregistrement :

- 44100 Hz (fréquence d'échantillonnage)
- 16 bits (taille de l'échantillon)
- Mono (un seul canal)
- Niveau d'entrée du signal : entre -12 et -3 db

Norme de compression MP3 :

- débit : 64 kbps

Pour tous ces réglages, qui se font soit dans les préférences d'Audacity, soit dans la fenêtre « Options » lors de l'export en mp3, consultez le Mode d'emploi d'Audacity Téléchargeable sur la page « Donneurs de Voix » du site :

www.bibliotheque-sonore-04.org

Nommage des dossiers-livre :

- Nom et prénom de l'auteur
- Titre de l'ouvrage
- Réf de la BS productrice (traçabilité).
Pour la Bibliothèque Sonore 04, le code est : 04M
- Nom du dossier sans accentuation ni cédille
(incompatible avec la navigation web).
Exemple : AJAR_Emile-La_vie_devant_soi-04M-LQ
(LQ pour le Label Qualité, si obtenu). Les soulignés _ remplacent les espaces.



Nommage des fichiers-pistes

(voir par ailleurs le fichier PDF « Règles de nommage ») :

- Mot signifiant du titre – ex. : vie
- Compteur à 3 chiffres – ex. : 003

N.B. : La terminologie qui s'impose avec la pratique de la numérisation et du langage web, est :

- dossiers pour les livres
- fichiers pour les pistes.

2/ L'ENREGISTREMENT

- Utiliser un **micro-casque à connexion USB** (à la rigueur un micro de table également à connexion USB).
Le modèle recommandé actuellement est le micro-casque **SENNHEISER PC 36 USB**, disponible sur internet chez Amazon.fr
- Apporter le **plus grand soin au réglage du niveau d'enregistrement** avant de commencer la lecture (voir mode d'emploi Audacity)
- Faire des fichiers-pistes d'une durée de **5 minutes environ** (ne pas dépasser 10 minutes (créer un nouveau fichier à chaque rupture dans le texte : chapitre...))
- Il est tout à fait exclu d'annoncer le numéro des fichiers-pistes (pour les livres)
- Ne pas accepter bafouillement, répétition d'un mot, un bruit extérieur – tout cela doit être immédiatement corrigé – l'enregistrement doit être fluide
- Il est important, pour le Donneur de Voix, de **contrôler son travail avec un casque** (d'où l'intérêt d'un micro-casque) qui lui permettra de déceler et éliminer tout bruit de fond et ronflement.
- En cours de fichier-piste (souvent lors des corrections) ne pas laisser des silences (blancs) anormalement longs.
- Dans le cas d'un livre écrit à la première personne, le lecteur doit être une femme si c'est une femme qui parle et réciproquement.
- **ATTENTION aucune musique** ne doit être incorporée à l'enregistrement.
- Dans tous les cas, **la réduction du bruit et la normalisation des fichiers sont à proscrire.**

3/ LES ANNONCES

Vous devez enregistrer:

- en fichier-piste 001 : « *titre et auteur (dans le cas d'un nom étranger compliqué à prononcer, il peut être épilé), éditeur, éventuellement tome et série s'il en est, et toute autre information qui vous semble utile dans la description de l'ouvrage telle que l'année d'édition...* »



- en fichier-piste 002, l'annonce légale obligatoire :
« Ce livre est lu à votre intention par les bibliothèques sonores de l'Association des Donneurs de Voix. Nous vous rappelons que cet ouvrage, enregistré au bénéfice exclusif des personnes empêchées de lire du fait d'un handicap visuel ou moteur attesté, ne peut être copié ni écouté en public. De plus il bénéficie de l'exemption de droits d'auteurs, décret d'application paru au J.O. du 24/12/2008 ».
- en fichier-piste 003 : enregistrement éventuel du résumé (qui peut être la 4^e de couverture) – il peut y figurer la biographie de l'auteur, au choix du DDV.

N.B. : s'en tenir strictement à ces seules annonces

Ne pas oublier, en fin de lecture de créer un dernier fichier-piste précisant : « *ici se termine l'ouvrage : Titre et auteur* ».

5/ POUR EN SAVOIR PLUS : consultez les modes d'emploi

Les modes d'emploi spécifiques DDV pour Audacity et iTunes, peuvent être téléchargés sur notre site à la page « Donneurs de Voix » :
<http://www.bibliotheque-sonore-04.org/pages/donneurs.htm>

4/ ENGAGEMENT DE NOTRE BS

Notre BS s'est engagée à faire appliquer cette charte de qualité. Nous devons tendre vers « la perfection » dans les enregistrements faits par nos DDV.

Jocelyne THOMAS est notre « référent qualité » qui se chargera de contrôler les enregistrements. S'ils répondent entièrement aux critères de qualité, elle leur attribuera le « label de qualité – LQ ».

Ainsi ces œuvres pourront être transférées sur le serveur national sous notre responsabilité. Nos audiolecteurs pourront l'aider dans cette tâche.

L'application totale de tous les critères définis par cette charte de qualité sera la **condition d'accès de nos livres au serveur national et au système d'échange en Peer to Peer.**

Une équipe de « contrôleurs », par sondages, vérifiera si les œuvres diffusées ont vraiment le niveau du label exigé.